



MINISTRE DU DEVELOPPEMENT  
DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES POSTES

# DGTIC

DIRECTION GENERALE DES TECHNOLOGIES  
DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION



FORUM NATIONAL DES DIRECTIONS DES SERVICES INFORMATIQUES DE L'ETAT (FNDSIE)

PROJETS DE TERMES DE REFERENCES GENERIQUES

Décembre 2016

## Sommaire

1. Contexte et justifications.....	3
2. Objectifs .....	4
2.1 Objectif global .....	4
2.2 Objectifs spécifiques .....	4
3. Résultats attendus .....	4
4. Périodicité, Durée, Lieu.....	4
5. Mécanismes de suivi évaluation.....	5
6. Organes de suivi du FNDSIE .....	Erreur ! Signet non défini.
7. Participants .....	5
8. Financement .....	5

## 1. Contexte et justifications

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont profondément modifié les relations entre individus et institutions et entre les institutions elles-mêmes. Les nouveaux outils informatiques révolutionnent la gestion publique. Les pouvoirs publics sont alors amenés à tirer profit du numérique pour s'adapter et inventer une administration plus efficace. Pour accompagner ces évolutions avec succès, seul un système d'information agile et simplifié pourra se positionner comme acteur et partenaire privilégié de l'ère du numérique.

Le gouvernement du Burkina Faso dans sa politique de modernisation de l'administration publique a institué les Directions des Services Informatiques (DSI) dans les Ministères et Institutions de l'Etat par l'adoption du décret n° 2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation-type des départements ministériels. Ce nouveau cadre institutionnel ainsi créé impose une synergie d'actions des acteurs pour une meilleure gouvernance du système d'information de l'Etat.

En effet, les DSI sont au cœur de toutes les transformations numériques et digitales au niveau sectoriel puisqu'il leur appartient de définir, développer et mettre en œuvre les technologies et les systèmes permettant à l'administration publique de déployer sa stratégie.

La bonne gouvernance des systèmes d'information dans l'administration publique passe nécessairement par la création d'un cadre de concertation formelle et périodique afin d'orienter les décideurs et les exécutants dans la conception et la mise en œuvre des programmes et projets, conformément aux plans nationaux et sectoriels de développement de l'économie numérique.

Au regard de ce qui précède, le Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes (MDENP), à travers sa Direction Générale des Technologies de l'Information et de la Communication (DGTIC), initie le Forum National des Directions des Services Informatiques de l'Etat (FNDSI), qui est un cadre annuel de concertation des acteurs publics en charge des systèmes d'information de l'Administration publique du Burkina Faso

## **2. Objectifs**

### **2.1 Objectif global**

Le FNDSI vise à offrir un cadre de concertation formel et périodique aux acteurs des systèmes d'informations de l'administration publique et éventuellement à ses partenaires afin de créer et dynamiser une synergie d'actions dans le but d'améliorer leur performance au service de l'efficacité du secteur public.

### **2.2 Objectifs spécifiques**

De façon spécifique, le FNDSI vise à :

- créer une plateforme d'échange sur la stratégie nationale en matière d'économie numérique ;
- adopter/réviser les textes réglementaires portant sur l'organisation et les attributions des acteurs du système d'information ;
- créer un réseau dynamique de spécialistes de l'économie numérique au service du secteur public ;
- harmoniser le niveau d'information des acteurs.

## **3. Résultats attendus**

Les résultats attendus du FNDSI sont :

- une plateforme d'échange sur la stratégie nationale en matière de TIC est créée ;
- les textes réglementaires portant sur l'organisation et les attributions des acteurs du système d'information sont adoptés/révisés ;
- un réseau dynamique de spécialistes TIC est créé au service du secteur public ;
- le niveau d'information des acteurs est harmonisé.

## **4. Périodicité, Durée, Lieu**

Le FNDSI se réunit une fois par an, sur convocation du Ministre en charge de l'économie numérique et des postes. Il est présidé par le Ministre de tutelle et dure au plus trois (3) jours sous forme de panels en groupes thématiques et en plénière. Il se tient à Ouagadougou ou tout autre lieu offrant des infrastructures d'accueil choisi par le comité d'organisation.

## **5. Organes de mise en œuvre**

Un comité d'organisation du FNDSI est mis en place par arrêté du Ministre en charge de l'Economie Numérique et des Postes.

## **6. Mécanismes de suivi évaluation**

Un comité de suivi du FNDSI est mis en place par arrêté du Ministre en charge de l'Economie Numérique et des Postes.

Le bilan de l'organisation du FNDSI est soumis à l'examen du Comité de suivi, au plus tard deux semaines après le Forum.

Tous les documents du forum sont compilés en un seul document accompagné des actions à mettre en œuvre sous la forme de recommandations formulées par les participants. Ces actions à mettre en œuvre sont communiquées aux structures concernées avant la fin de l'année pour leur prise en compte dans les programmes d'activités de l'année suivante.

Le suivi de la mise en œuvre des conclusions du forum est assuré par la DGTIC qui en assure également le secrétariat. Elle fait périodiquement le bilan de la mise en œuvre des recommandations au Conseil de Cabinet.

## **7. Participants**

Les participants au FNDSI sont :

- Directions ou structures en charges des TIC des Ministères
- Directions ou structures en charges des TIC des Institutions de l'Etat
- Directions ou structures en charges des TIC des Etablissements publics de l'Etat
- Directions ou structures en charges des TIC des Sociétés d'Etat
- Universités et grandes écoles de formation du domaine des TIC
- Structures de mission du domaine de l'économie numérique ANSSI, CIL
- Partenaires sociaux du domaine des TIC (syndicats, mutuelles...)
- Partenaires privés
- Partenaires techniques et financiers

## **8. Financement**

L'organisation du FNDSI est financée sur le budget du Ministère en charge de l'Economie Numérique et des Postes ou tout autre partenaire.